

Genève & région

Pluie de vernissages dans les galeries de Carouge

Page 21

Des étudiants genevois catapultés dans l'espace

Page 17



Bellevue

L'écopoint installé à côté de leur villa les rend fous

Après des riverains à Veyrier, c'est un couple de Bellevue qui saisit la justice pour dénoncer les nuisances liées à une déchetterie

Céline Garcin

«Certains soirs, je n'ai même plus envie de rentrer chez moi.» Assis à sa table de cuisine, le regard en direction de son jardin, Vladan Schroeter semble à bout de nerfs. Depuis un an et demi, ce père de famille se bat avec son épouse contre l'implantation d'une déchetterie devant leur villa de Bellevue. «Le bruit, les odeurs et les insectes rendent notre quotidien invivable», fulmine le quinquagénaire. Il reproche à la Commune de ne pas avoir tenu compte de l'impact des nuisances sur les voisins avant de construire cet écopoint. L'affaire est aujourd'hui entre les mains de la justice.

Règlement trop permissif?

L'histoire rappelle celle des riverains du chemin de Sous-Balme, à Veyrier. Ces derniers s'étaient mobilisés contre une déchetterie installée à 2,10 mètres du premier balcon. En vain. La justice a classé leur plainte. Mais à l'heure où les centres de tri se multiplient dans les communes genevoises, le combat de ces habitants interpelle. Sont-ils des râleurs plus offensifs que la moyenne ou dénoncent-ils une vraie lacune dans la loi genevoise?

Selon Vladan et Catherine Schroeter, les autorités minimisent l'importance des nuisances pour les riverains. «A Bellevue, aucune étude n'a été réalisée pour mesurer les conséquences pour les habitants



Quelques mètres séparent la maison de la déchetterie. La Mairie dit avoir retenu cet emplacement «en fonction des besoins». GEORGES CABREIRA



et déterminer quel serait l'emplacement le moins gênant», relève l'époux.

Pas de distance minimale

Daniel Fabbri, magistrat belleviste en charge du dossier, explique que le lieu a été retenu «en fonction des besoins». Autrement dit de manière à drainer le plus grand nombre d'habitants possible. Les nuisances sonores et olfactives ont-elles été considérées dans ce choix? «Non, reconnaît l'élu PLR. Mais rien de cela ne nous est demandé pour la requête en autorisation de

construire.» Le règlement cantonal serait-il trop permissif? «Peut-être», concède l'édile.

Si les communes choisissent seules les emplacements des écopoints, elles doivent avoir l'autorisation du Canton pour installer les bennes. Quelles sont les règles à respecter pour obtenir cet aval? «Ces structures peuvent être implantées, sans dérogation, dans tous les types de zone à bâtir, répond Rafaele Gross-Barras, porte-parole du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). La jurisprudence a reconnu qu'une

telle installation est conforme à une zone d'habitation en raison du lien fonctionnel étroit.» Aucune distance minimale entre les poubelles et les logements n'est imposée par la loi. «Ce type de construction peut être édifiée à la limite de propriété», confirme la porte-parole.

Concernant les nuisances, le DALE se réfère au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA). Pour chaque projet de déchetterie, il sollicite son préavis. «Si l'écopoint se situe à proximité d'habitations, nous demandons que les bennes soient enterrées et que des horaires soient fixés et clairement indiqués», explique Philippe Royer, directeur du SABRA. Les mesures légales pour limiter les désagréments liés à une telle structure s'arrêtent là. Et il n'y a aucune velléité d'être plus restrictif.

Recours déposé

Les Schroeter craignent que, dans ces conditions, les plaintes ne se multiplient. «Les gens jettent leurs déchets à n'importe quelle heure et personne ne dit rien», s'indigne le mari. Après plusieurs mois de négociations vaines avec les autorités bellevistes, le couple, las, a déposé un recours contre l'autorisation de construire la déchetterie. Leur avocat, Me Romain Jordan, estime que la Commune a «volontairement noyé» le projet d'écopoint en ne mentionnant que l'aménagement d'une zone 30 km/h dans la Feuille d'avis officielle, pour éviter les oppositions. Il juge donc l'autorisation non conforme à la loi et demande son annulation. La Commune se défend de son côté en expliquant que les plans du projet étaient consultables à la mairie.

L'affaire est actuellement en cours d'instruction. Une décision devrait être rendue dans les prochaines semaines.

Collaboration: Fedele Mendicino

Genève a gagné 2095 logements l'an dernier

La hausse annuelle du nombre d'habitations dans le canton est inédite depuis le début des années 90

Il faut remonter à 1991 pour trouver un score supérieur. Le canton de Genève a vu le nombre de ses logements augmenter l'an dernier de 2095 unités, pour en compter au total 229 345 en fin d'année, après en avoir gagné 2011 l'année précédente, selon un rapport publié vendredi par l'Office cantonal de la statistique. Ce résultat contraste avec la moyenne observée de 2000 à 2015, qui était de 1435 logements supplémentaires par an.

Dans le détail, Genève a vu arriver sur le marché 1931 logements

bâti dans des édifices neufs et 374 autres fournis par la transformation de bâtiments existants (dont 205 par des surélévations). Dans le même temps, on a démolit 210 habitations existantes. Les quartiers des Vergers (Meyrin), Pinchat (Carouge) et La Gradelle (Chêne-Bougeries) ont fourni une bonne partie des nouveaux toits. La pénurie immobilière persiste, mais s'atténue avec un taux de vacance de 0,45% l'an dernier (contre 0,15% une décennie plus tôt).

Le bond en avant actuel est le fruit de nombreuses années de planification. Ministre de l'aménagement et du logement depuis 2013, Antonio Rodgers ne revendique pas de lauriers. «Bâtir un immeuble est le fruit d'un effort

collectif de longue haleine, impliquant les autorités communales, l'Etat et les promoteurs privés, explique le conseiller d'Etat. Ce que je revendique à mon bilan, c'est l'accélération de l'octroi des autorisations de construire ou de la conception des nouveaux quartiers dans mes services.»

Cette production renforcée est appelée à perdurer ces prochaines années. «Il y aura un petit creux en 2017, mais les années 2018 à 2022 verront émerger des nouveaux quartiers: premières étapes des Cherpines et des Communaux d'Ambilly, les Vernets, les Grands-Esserts ou l'Étang», prédit l'élu écologiste. Un motif de réjouissance pour ceux qui cherchent à se loger, mais pas pour les

allergiques à la construction, vue comme un bétonnage. «Je ne souhaite pas une course effrénée à la croissance, mais je constate que Genève ne parvient pas à loger un tiers de ses actifs, ce qui engendre des embarras de circulation, des nuisances et de la pollution, commente le magistrat. Il nous faut rééquilibrer la région et permettre aux gens de vivre à proximité de leur travail dans une ville qui doit être dense, mais aussi verdoyante et axée sur la qualité de vie.»

Une autre statistique parue vendredi montre que le nombre de frontaliers actifs dans le canton a grimpé en 2016 de 6,1% pour se chiffrer à 86 277 personnes en fin d'année. **Marc Moulin**

PUBLICITE